

TAXATION ANNUELLE – REPORT VERSEMENT

Dans la foulée des mesures exceptionnelles prises en lien avec la COVID-19, le versement des taxes prévu le 24 avril sera reporté au 16 octobre 2020. Cette mesure, annoncée à l'occasion de la séance du conseil du 17 mars 2020, a pour conséquence de laisser plus de liquidités à court terme dans les poches des contribuables en étalant les paiements sur une plus longue période. La Ville souhaite aider les citoyens et entreprises en cette période difficile pour tous.



CHÈQUES POSTDATÉS

Si vous nous avez transmis des chèques postdatés pour vos versements de taxes, ils seront encaissés aux dates prévues, sauf pour celui du **24 avril** qui sera encaissé le **16 octobre**. Vous n'avez pas besoin de nous transmettre un nouveau chèque postdaté. Les chèques ayant une autre date seront encaissés au moment prévu.

PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES PROGRAMMÉS

Si vous avez déjà programmé électroniquement votre paiement pour le 24 avril auprès de votre institution financière, il est de votre responsabilité de le supprimer et de programmer celui du 16 octobre. Pour toute question technique, veuillez-vous référer à votre institution financière.

Il est à noter qu'aucun nouveau compte de taxes ne sera émis à la suite de cette mesure exceptionnelle. Les dates seront modifiées à la fiche de la propriété. Le coupon du versement du 24 avril pourra être utilisé pour celui du 16 octobre.

RAPPEL

Rappelons que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures permet le paiement du compte de taxes en quatre versements égaux sans intérêt. Ainsi, les prochains versements devront être effectués aux dates suivantes: le 26 juin, le 28 août et le 16 octobre 2020.

Pour ce qui est des prochains versements, nous vous demandons de privilégier le paiement par l'entremise des services en ligne des institutions financières plutôt que par chèques, afin de diminuer la manipulation et ainsi que les risques de contagion. Tel qu'annoncé dans le Mot du Maire de mars dernier, certaines institutions financières n'avaient pas encore d'entente avec la Ville et ne permettaient donc pas le paiement en ligne des taxes municipales, des démarches sont en cours pour remédier à la situation, notamment avec les banques CIBC et HSBC.

Pour toute question, bien vouloir nous contacter par courriel à tresorerie@vsad.ca ou appeler au 418 878-2955.

Merci de votre collaboration.
Le Service de la trésorerie